

REGLEMENT DU JEU – CONCOURS
Tombola digitale du 16 septembre 2023
Forum des métiers de la mobilité Illkirch Graffenstaden

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DU JEU

La CTBR également dénommée Compagnie des Transports du Bas-Rhin immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n° 850 352 915, ayant son siège social au 46 rue du Faubourg de Saverne, 67010 STRASBOURG CEDEX (ci-après « l'Organisateur »), organise au stand CTBR du forum des métiers de la mobilité le samedi 16 septembre 2023, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, sous la forme d'un tirage au sort (ci-après, le « Jeu »).

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, présente sur le salon, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu. (Ci-après, les « Participants »).

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

Le Jeu correspond à un tirage au sort dans une base de données constituée des formulaires de jeu en ligne validés par les Participants au cours de la période précitée, afin de désigner les deux (2) gagnants qui remporteront :

Lot 1 : 2 places pour Europa Park ainsi que 2 billets de transport aller-retour

Lot 2 : 1 mug, 1 Eco Cup CTBR, 1 tour de cou CTBR, 1 Port clé CTBR

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

ARTICLE 4 : CONDITION DE PARTICIPATION

Pour participer au tirage au sort, le Participant doit flasher le QR Code l'orientant vers un formulaire en ligne et le valider après saisie des différents renseignements demandés, pendant la durée précitée. Le QR Code est visible sur l'affiche du jeu installée à l'entrée du stand.

ARTICLE 5 : CAS DE NULLITE

Toute participation doit être loyale. Aussi, toute tentative, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats, rendra nulle la participation du Participant.

Une seule participation au Jeu par personne physique unique est autorisée. Toute utilisation d'adresse électronique différente pour un même Participant, en vue notamment d'augmenter ses chances d'être tiré au sort, entraînera son élimination définitive.

En outre, il est strictement interdit pour un Participant de jouer au bénéfice d'un autre Participant.

D'une façon générale, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'attribution du lot si le gagnant ne satisfait pas aux conditions de participation au Jeu définies par le présent règlement.

ARTICLE 6 : DOTATION ET DESIGNATION DES GAGNANTS

Les six (6) cadeaux cités précédemment à savoir 2 billets pour Europa Park, 2 billets de bus aller-retour, 1 mug CTBR, 1 Eco Cup CTBR, 1 tour de cou CTBR, 1 Port clé CTBR, d'une valeur totale de 156 €, financés par Europa Park et la Compagnie des Transports du Bas-Rhin, sont mis en jeu.

Le tirage au sort des gagnants sera réalisé le lundi 25 septembre 2023, par Mme. Dylane HEINIS en sa qualité de Chargée de Communication.

Les lots offerts seront non cessibles. Ils ne pourront donner lieu à contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange, quelle que soit la cause. Dans le cas où le gagnant ne voudrait ou ne pourrait prendre possession du lot, il n'aurait droit à aucune compensation.

ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DES LOTS

L'Organisateur contactera par téléphone les gagnants en utilisant l'adresse électronique renseigné dans le formulaire de jeu.

Le gagnant disposera d'un délai d'un (1) mois après avoir été contactés par l'Organisateur pour venir récupérer leur lot à l'agence commerciale de la CTBR Gare Routière des Halles, 20 Pl. des Halles, 67000 Strasbourg. Passé ce délai, le lot sera réattribué.

ARTICLE 8 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel des Participants recueillies dans le cadre du Jeu ne feront en aucun cas l'objet de traitements commercial par l'Organisateur

Les données demandées sont les suivantes :

CTBR SPLi – 14 place des Halles – 67000 STRASBOURG

- Civilité ;
- Nom et prénom ;
- Date de naissance ;
- Adresse postale et électronique ;

Les traitements de données réalisés - qui se basent sur l'intérêt légitime de l'Organisateur, à des fins de promotion de son image - poursuivent les finalités suivantes :

- Organisation du Jeu ;
- Vérification des conditions de participation ;
- Désignation des gagnants et contact en cas de gain ;
- Attribution du lot ;
- Défense en cas de contentieux ;
- Elaboration de statistiques.

Conformément au droit applicable, les Participants au Jeu disposent du droit :

- D'accéder et de rectifier leurs données à caractère personnel (droit d'accès) ;
- De s'opposer au traitement de leurs données à caractère personnel pour des motifs légitimes (droit d'opposition) ;
- Dans les limites prévues par les textes, de demander à ce que les traitements de données les concernant soient limités ou que les données soient effacées (droit à la limitation et droit d'effacement) ;
- De recevoir leurs données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible afin de les transmettre à un autre responsable de traitement (droit à la portabilité).

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en contactant la personne en charge des jeux-concours aux coordonnées suivantes :

- Par voie postale : CTBR Grand Est 46 rue du Faubourg de Saverne 67010 STRASBOURG CEDEX
- Par voie électronique : dheinis@ctbr67.fr

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du Jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement que vous pouvez retrouver sur notre site internet : [Règlements jeux concours CTBR : Compagnie des transports du Bas-Rhin \(ctbr67.fr\)](#). Vous pouvez également en faire la demande par mail (dheinis@ctbr67.fr) ou par courrier à l'adresse : Compagnie des Transports du Bas-Rhin – 46 rue du Faubourg de Saverne – 67000 Strasbourg.

Vous pouvez également retrouver le présent règlement du jeu lors du forum des métiers le samedi 16 septembre 2023

ARTICLE 10 : RECLAMATIONS ET JURIDICTION COMPETENTE

Le Jeu est soumis au droit français. Toute difficulté pratique de son application ou de son interprétation sera tranchée souverainement par l'Organisateur.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives au Jeu doivent être formulées par écrit, avec mention des nom(s), prénom(s) et coordonnées personnelles, au plus tard un (1) mois après la date limite de participation au Jeu, à l'adresse suivante : Compagnie de Transport du Bas-Rhin – Secrétariat Général – 46 rue du Faubourg de Saverne – 67010 STRASBOURG CEDEX.

A défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent du siège de l'Organisateur, auquel compétence exclusive est attribuée, nonobstant tout appel en garantie et toute pluralité de parties